



## COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

### DELIBERATION N° DEL2026/01/29-02 Du conseil municipal du 29 janvier 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 2 février 2026

Accusé de réception en préfecture  
050-215000845-20260129-DEL26-01-29-02-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2026  
Date de réception préfecture : 09/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, également convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.  
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Monsieur FANFANI Antoine, Madame LERAUX Muriel qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame MALERBA Lydie qui donne pouvoir à Monsieur CHATELLIER Julien.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 14		
Présents : 11	Absents : 3	Procurations : 3
Votants : 14		

Monsieur Antoine FANFANI a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 11 décembre 2025 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du procès-verbal.**

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance  
**Antoine FANFANI**

Le Maire  
**Rodolphe JARDIN**

  

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 09 FEV. 2026

Publication sur le site internet le 09 FEV. 2026